

Appel à projets "SESAME Filières"

REGION ILE-DE-FRANCE

Ouverture de la période de dépôt : 1er mars 2024 - Clôture : 14 juin 2024.

Ouverture de la période de dépôt : 22 août 2024 - Clôture : 30 octobre 2024.

Présentation du dispositif

Soutien à la structuration de filières stratégiques franciliennes et au développement de plateformes technologiques ouvertes aux PME/ETI.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Est éligible prioritairement un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou de transfert de technologie, localisé en Île-de-France.

Peuvent candidater également une PME ou une ETI localisée en Île-de-France (siège social ou établissement secondaire y réalisant sa R&D) pour autant que les projets associent étroitement des établissements de recherche francilien à leur gouvernance et à leur programme d'activités.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets retenus visent à faciliter le développement de partenariats entre laboratoires de recherche académiques et entreprises en vue de structurer des filières autour de plateformes innovantes.

Les projets attendus doivent obligatoirement participer à la structuration d'une filière et ne peuvent pas porter uniquement sur des travaux de R&D. Le bénéfice économique induit doit pouvoir profiter à de multiples acteurs de la filière sur le territoire francilien.

Ils doivent également démontrer, à l'issue d'une phase d'amorçage, une autonomie financière vis-à-vis du soutien public et présenter un plan de financement et de soutenabilité économique viable au-delà de 3 ans.

Les projets attendus doivent s'inscrire les filières stratégiques retenues par la Région Île-de-France :

- Numérique, Industrie de la donnée et industries créative,
- Éco-construction, ville durable et intelligente,
- Energies vertes et décarbonées,
- Aéronautique, Spatial et Défense,

- Mobilité durable et intelligente, dont automobile,
- Santé et soins,
- Luxe et cosmétique,
- Agriculture, agro-alimentaire et nutrition,
- Deeptech.

Les projets candidats doivent présenter une assiette de dépenses éligibles d'un montant > à 1 M€ et < à 5 M€, sur une durée de projet d'un max de 36 mois.

Le budget du projet doit comporter un minimum de 50% d'autofinancement (ressources propres) sur la durée du projet et assurer une indépendance vis-à-vis des financements publics à moyen terme (5 à 7 ans). Le dossier devra ainsi présenter un plan de financement et de soutenabilité économique viable au-delà de 3 ans, avec un chiffre d'affaires prévisionnel détaillé appuyé par des perspectives de marché argumentées.

Ce plan de financement devra être sécurisé par des apports en fonds propre de la structure porteuse afin d'équilibrer le budget sur la période.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

L'aide accordée prend la forme d'une subvention d'un montant maximum de 2,5 M€ par projet.

L'aide peut couvrir jusqu'à 50% maximum de l'ensemble des dépenses éligibles. Le taux d'intervention peut être modulé en fonction des caractéristiques et de l'état d'avancement du projet, du niveau de risque, du profil du porteur et de l'incitativité réelle de l'aide.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Le dépôt du dossier, les documents de soumission, la FAQ, le cahier des charges se trouve en ligne sur [le site de l'appel à projets](#).

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Régime cadre exempté de notification n°SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Déposer son dossier

- <https://leaderpia.iledefrance.fr/sesame-filieres-france-2030/>